



## DECLARATION DE DEROGATION AUX TRAVAUX INTERDITS POUR LES JEUNES EN FORMATION AGES D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS

### FICHE FORMATION

(Articles L. 4153-9, R. 4153-38 et suivants du code du travail)

Fiche-formation n° :

Remplir une fiche pour chaque formation assurée dans l'établissement et joindre les fiches aux éléments communs de la déclaration de dérogation (formulaire FC-JT02)

#### 1. FORMATION PROFESSIONNELLE ASSUREE AUX JEUNES

Diplôme préparé :

Lieu(x) de formation précis :

Identifier précisément les lieux dans lesquels la formation sera assurée aux jeunes. Par exemple : atelier de production, laboratoire, chantier, ...




Qualité ou fonction du ou des encadrants :



#### 2. TRAVAUX INTERDITS POUR LESQUELS UNE DEROGATION EST DECLAREE

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Travaux exposant à des agents chimiques dangereux<br><input type="checkbox"/> Travaux exposant à des rayonnements ionisants<br><input type="checkbox"/> Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et/ou d'équipements de travail servant au levage<br><input type="checkbox"/> Travaux de maintenance sur des équipements de travail en fonctionnement<br><input type="checkbox"/> Montage et démontage d'échafaudages<br><input type="checkbox"/> Visite, entretien, nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins et réservoirs<br><input type="checkbox"/> Travaux en contact du verre ou du métal en fusion | <input type="checkbox"/> Travaux exposant à l'amiante<br><input type="checkbox"/> Travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels<br><input type="checkbox"/> Travaux nécessitant l'utilisation ou l'entretien d'équipements de travail (machines dites « dangereuses »)<br><input type="checkbox"/> Travaux temporaires en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipements de protection individuelle<br><input type="checkbox"/> Travaux avec des appareils sous pression<br><input type="checkbox"/> Opérations dans un milieu confiné (puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses, galerie, ...)<br><input type="checkbox"/> Travaux en milieu hyperbare |
|--|---|

#### 3. PRECISIONS SUR LES TRAVAUX INTERDITS (hors utilisation d'équipements de travail)\*

Nature des travaux	Précisions sur les travaux (références des produits chimiques, exposition aux poussières de bois, exposition aux fumées de soudage, niveau d'exposition aux vibrations, ...)

4. IDENTIFICATION DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL CONCERNES PAR LA DECLARATION\*

Expliciter les travaux qui nécessitent l'utilisation d'équipements de travail et identifier les équipements concernés

Nature des travaux (ex. : levage de charges lourdes, tronçonnage de pièces métalliques, ...)	Nom des équipements de travail (ex. : presse plieuse, chariot élévateur, ...)

\* Si nécessaire, joindre à la déclaration un ou des feuillets supplémentaires